

■ **Daniel Hauri**, à Evionnaz, 'Café-restaurant l'Oasis', raison individuelle (FOSC no 229 du 27.11.2003, p. 16, publ. 2003098). Par décision judiciaire du 24.05.2004, le titulaire de cette raison individuelle a été déclaré en état de faillite. Par décision du 14.06.2004, cette faillite a été suspendue faute d'actif.
Journal no 724 du 15.06.2004
(02318890 / CH-621.1.006.950-1)